



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

### POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2019

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M LEVESQUE DU ROSTU GUILLAUME  
OU MME LEVESQUE DU ROSTU AUDE  
LA GRIMAUDIERE  
86160 MARNAY

### Vos références

#### Numéro fiscal :

Déclarant 1 : 13 07 801 607 329 C  
Déclarant 2 : 06 73 293 025 447 C

#### Référence du document :

20 A9 9587438 52

#### Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

LA GRIMAUDIERE  
86160 MARNAY

Numéro FIP 860 37 88 8665007789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 09/06/2020

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qui vous est remboursée

638,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.  
Vous serez remboursé à l'été 2020.

**Revenu fiscal de référence :** 65090  
**Nombre de parts :** 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
<b>Détail des revenus</b>					
Salaires.....			26756	349	
Déduction 10% ou frais réels.....		-	2676	-	
Déduction minimale.....				349	
Pensions, retraites, rentes.....		43882			
Abattement spécial de 10%.....		- 3850			
Salaires, pensions, rentes nets.....		40032	24080	0	64112
<b>Revenu brut global.....</b>					64112
CSG déductible.....					- 0
<b>Revenu imposable.....</b>					64112
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	978
Impôt sur les revenus soumis au barème 14					3340
Impôt avant réductions d'impôt.....					3340
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
		3	3		
Montant de la réduction d'impôt.....				519	
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>					- 519
Impôt proportionnel.....					+ 125
Impôt total avant crédits d'impôt.....					2946
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré	Montant retenu		
		106	106		
				106	- 106
<b>IMPOT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					2840
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>					
<b>Détail des revenus</b>					
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....		CSG - CRDS	PREL SOL		
BASE IMPOSABLE.....		187	187		
Taux de l'imposition		187	187		
Montant de l'imposition.....		9,70%	7,50%		
		18	14		
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>					32
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS			
M		1				2		4,0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

>>> Suite de votre avis

## IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû : 53 2840  
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus : ..... - 3478

**Solde d'impôt sur les revenus 2019 :..... - 638**

## PRELEVEMENTS SOCIAUX

**Solde des prélèvements sociaux 2019 : ..... \* 0**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE..... 638

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> ..... 65090

**Informations indiquées pour mémoire**  
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> ..... 791

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 2
Plafond total de 2018.....	15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810